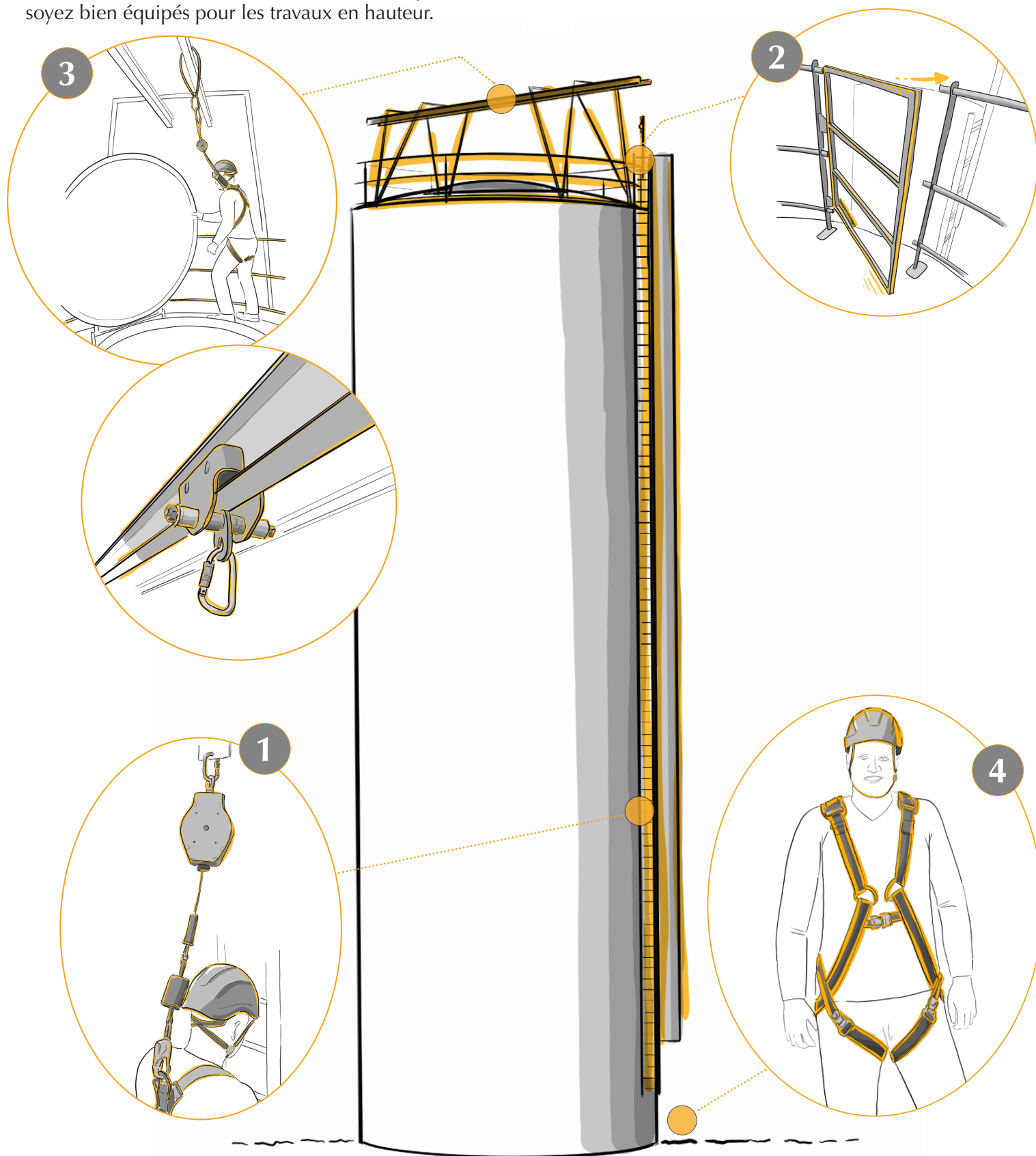


Sécurité sur les silos-tours

Un équipement de protection adapté et des solutions structurelles sûres sont indispensables pour vous permettre de travailler en toute sécurité sur un silo-tour. Cette fiche d'information vous présente les mesures les plus importantes. **Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller personnellement et de vous établir un devis sur mesure** afin que vous et vos collaborateurs soyez bien équipés pour les travaux en hauteur.



Travailler en toute sécurité sur un silo-tour : comment l'équiper correctement

En tant qu'agriculteur ou agricultrice, vous connaissez les dangers présents à la ferme. Une chute depuis un silo vertical a généralement des conséquences fatales. C'est pourquoi la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA) en Suisse exigent des mesures de protection claires. La bonne nouvelle : vous n'avez pas besoin de transformer complètement votre silo vertical existant. Avec un équipement de protection individuelle contre les chutes (EPIaC) adapté, vous pouvez mettre aux normes les échelles et installations existantes, dans le respect de la législation et, surtout, en toute sécurité.

Exigences légales : à partir de quand des mesures doivent-elles être prises ?

À partir d'une hauteur de silo supérieure à 10 m, une protection dorsale ne constitue plus à elle seule une protection suffisante contre les chutes lors de l'ascension. Conformément à la norme SN EN ISO 14122-4 « Sécurité des machines – Moyens d'accès fixes aux machines – Partie 4 : Échelles fixes », des mesures de protection supplémentaires sont nécessaires dans ce cas, par exemple un EPIaC, des paliers intermédiaires ou des échelons décalés. Une ascension conforme à la norme implique non seulement une sécurisation sur l'échelle fixe, mais aussi lors du passage de l'échelle au toit du silo.

Lors de travaux sur le toit du silo et lorsque le couvercle de remplissage est ouvert, avec une hauteur de chute supérieure à 2 m, l'utilisation d'un EPIaC est obligatoire, quelle que soit la hauteur du silo. Pour les activités liées au montage ou au démontage de la désileuse, aucune mesure de protection technique garantissant une protection équivalente n'est connue.

Les quatre éléments présentés ci-dessous montrent comment ces exigences peuvent être mises en œuvre de manière pratique et conforme aux normes :

1) Sécurité sur l'échelle : dispositif de protection contre les chutes

Un dispositif antichute à rappel automatique (ARA) est fixé en haut de l'échelle ou directement sur le chemin de roulement de la grue. Le câble en acier ou la sangle s'ajuste en permanence à la bonne longueur lors de la montée et de la descente (à l'instar d'une ceinture de sécurité) et empêche toute chute en l'espace de quelques centimètres.

2) Sortie sécurisée : porte à fermeture automatique

Dès que vous atteignez le sommet de l'échelle, le risque de chute dans le vide est particulièrement élevé. La porte à fermeture automatique sécurise précisément cet espace critique. Elle se referme automatiquement derrière vous dès que vous accédez au toit du silo ou à la plate-forme de travail. Cela empêche efficacement que vous ne tombiez accidentellement dans le vide lorsque vous travaillez à proximité de la sortie.

3) Au sommet du silo : sécurisation à l'aide d'un chariot de levage et d'un dispositif antichute court

Dès que vous êtes arrivé au sommet du silo, vous avez besoin d'une liberté de mouvement suffisante pour travailler sur le répartiteur, la désileuse de silo ou autour de l'ouverture de remplissage. Un dispositif de retenue court avec amortisseur de chute, fixé à un point d'ancrage stable (par exemple, dispositif d'ancrage mobile, point d'ancrage), permet de travailler sur le silo lorsque le couvercle est ouvert, sans restrictions notables. Afin d'éviter tout conflit entre les points d'ancrage et le palan utilisé pour la désileuse, il est recommandé d'installer un rail de sécurité séparé. Vous pouvez ainsi vous assurer de manière autonome et vous déplacer librement.

4) L'équipement de base : harnais de sécurité et casque

Un EPI complet comprend un harnais de sécurité et un casque (muni d'une jugulaire pour qu'il reste en place en cas de chute). Important : l'achat de l'équipement ne suffit pas. Le port et l'utilisation d'un EPIaC nécessitent impérativement une formation spécifique.

Trois règles d'or pour l'utilisation des EPIaC sur les silos-tours

L'utilisation des EPIaC est classée comme un travail présentant des risques particuliers au sens de l'article 8 de l'OPA. Afin de garantir la conformité légale et la sécurité au sein de votre entreprise, trois conditions fondamentales doivent être remplies en plus du matériel :

- **Pas de travail en solitaire** : toute personne utilisant un EPIaC en hauteur ne doit jamais travailler seule. Une deuxième personne doit se trouver à portée de vue afin de pouvoir déclencher immédiatement les secours en cas de chute.
- **La formation est obligatoire** : le matériel n'est utile que si l'on sait comment l'enfiler, le régler et l'entretenir correctement. Un cours sur les EPIaC est prescrit par la loi.
- **Entretien annuel** : l'ensemble de l'équipement de protection (harnais, cordes, mousquetons, ARA), ainsi que les points d'ancrage, doivent impérativement faire l'objet d'un contrôle annuel documenté par une personne agréée. Conservez soigneusement le procès-verbal de contrôle.

Demandez un devis dès maintenant :

<https://www.bul.ch/fr-ch/onlineshop/product/1299/acceder-et-travailler-en-securite-sur-les-silos>

